



BELGAQUA

**PRESCRIPTIONS POUR LA PROTECTION D'INSTALLATIONS ET APPAREILS
POUR USAGE NON DOMESTIQUE**

FEUILLE DE TRAVAIL
06-080-010

Surpression

CREATION
12/01/1995

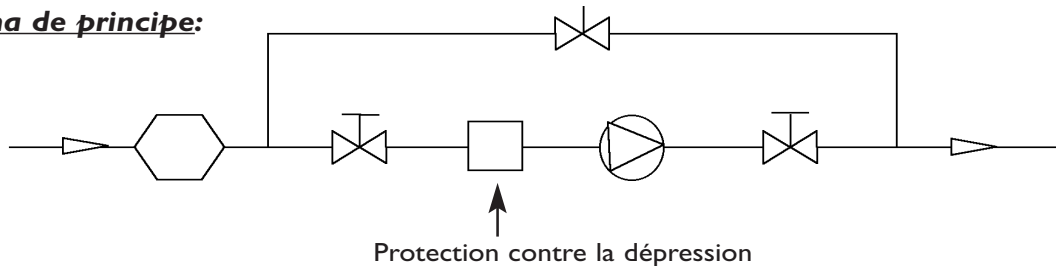
REVISION
01/06/2013

Installation de surpression

Description

Installation pour relever la pression de l'alimentation en eau au moyen d'une ou plusieurs pompes.

Schéma de principe:



Analyse de risque

Siphonnage et/ou contre-pression (cat. 2)

Mode de contamination

Siphonnage et/ou contre-pression

Matrice d'installation

	Catégorie de fluide				
Pression	1	2	3	4	5
p = atm					
p > atm		x			

Protection suivant NBN EN 1717

AA-AB-AC-AD-AF-AG-BA-CA-EA-EC-HA-HD-LB

Protection admise par Belgaqua

n.a.

Protection minimale recommandée par BELGAQUA:

EA

Commentaire Belgaqua

- La conduite alimentant l'installation de surpression et le pipasse la contournant peuvent être protégés séparément.
- La protection contre la dépression peut faire partie du groupe de pompage et doit être prévu du côté de l'aspiration.

L'abonné doit, avant la mise en place de l'installation et avant chaque modification, obtenir **l'approbation écrite du Service des eaux**. Un **dossier** (consulter votre Service des eaux pour les modalités précises) doit être présenté à cette fin, comprenant:

- Le schéma d'installation avec au minimum:
 - le nombre de pompes;
 - le compteur d'eau ou collecteur;
 - la protection contre la dépression (et son mode de fonctionnement);
 - les protections contre le retour d'eau (type et diamètre)
 - le bypass.
- les caractéristiques des pompes (sous forme de graphique ou tableau);
- la contenance des cuves de stockage et/ou vases amortisseur(s).

- la hauteur du bâtiment;
- pour le type avec cuve de stockage: la temporisation (avec description du système de réglage);
- toute autre donnée utile, suivant le type de système utilisé.